

OPERATION « LA QUINZAINNE DU FOOT »



EDITION 2020 / 2021



ARTICLE 1 : L'objet de l'opération

Dans le cadre du développement du football en milieu scolaire, de la convention nationale signée en mai 2018 et du championnat d'Europe de football 2020 (reporté en 2021), l'UEFA Euro 2020, organisé dans 12 pays du continent européen, la Fédération Française de Football (FFF), le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS), l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL) renforcent leur partenariat pour favoriser au sein des collèges et des lycées, le développement d'actions sportives et culturelles.

Ce dispositif a pour nom : « **LA QUINZAINE DU FOOT** » et aura pour objectifs de :

- ✓ De mettre en avant les valeurs citoyennes et fédérales
 - Notamment le P.R.E.T.S (Plaisir – Respect – Engagement – Tolérance – Solidarité)
- ✓ Faire pratiquer le football ou futsal aux élèves (filles et garçons)
 - Par les pratiquants (licenciés FFF et/ou UNSS) aux non-pratiquants
- ✓ Faire découvrir les principaux rôles sociaux inhérents à toute pratique
 - Joueur/joueuse, arbitre, organisateur, coach, supporter, reporter

ARTICLE 2 : Les destinataires du dispositif

L'opération « **LA QUINZAINE DU FOOT** » lancée par le MENJS, la FFF, l'UNSS et l'UGSEL vise à récompenser un double projet de classe, d'association sportive (A.S) ou d'un dispositif précisé ci-dessous :

Sont éligibles à cet appel à projets :

- ⇒ Les classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} (collège)
- ⇒ Les classes de la 2^{nde} à la terminale (lycée)
- ⇒ Les Associations Sportives Scolaires (A.S)
- ⇒ Les dispositifs tels que les sections sportives scolaires, les classes à horaires aménagées, les pôles espoirs

Les enseignants inscrits à ce dispositif pourront éventuellement bénéficier d'un accompagnement spécifique se traduisant par :

- Des dotations en matériel (sous forme de prêts)
- D'animations pédagogiques
- D'outils pédagogiques (via le site internet <https://quinzainedufoot.fff.fr/fr/parcourir-les-contenus/sur-le-terrain/seance-2-conserver-et-progresser>)

En contactant prioritairement le conseiller technique FFF départemental référencé de son comité départemental (district de football), et/ou le directeur départemental UNSS.

La liste des référents, « annuaire secondaire – football en milieu scolaire » se trouvera sur le site internet <http://quinzainedufoot.fff.fr/fr/>.

ARTICLE 3 : Les modalités d'inscription

L'inscription doit ***impérativement*** être effectuée sur le site internet : <http://quinzainedufoot.fff.fr/fr/>

L'enseignant ou responsable du projet inscrit sa ou ses classe(s) à ce projet et doit créer un compte sur le site dédié à l'opération. A l'issue de l'inscription, un mail de confirmation sera envoyé.

Un lien vers ce site internet sera notamment disponible sur les sites du MENJ, de l'UNSS (<http://unss.org/>), de la FFF (<http://www.fff.fr>) et de l'UGSEL (<http://www.ugsel.org/>).

Recommandations : informer l'ensemble des référents locaux « Education Nationale » :

- Le principal ou proviseur de l'établissement
- L'Inspecteur d'Académie – Inspection Pédagogique Régional EPS (IA IPR EPS)
- Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (D.A.S.E.N)

Par ailleurs, il faudra être capable de justifier de l'autorisation du droit à l'image pour les élèves. ([cf. Eduscol](#))

ARTICLE 4 : La description du projet

Le projet se décline en 2 axes :

- **Axe sportif** : « TOURNOI DE FOOTBALL »

Réalisation d'un tournoi de football ou futsal dans le cadre du Championnat d'Europe de football masculin (reporté en 2021) de football afin de faire pratiquer les élèves (garçons et filles) licenciés et non licenciés. Cette action devra être réalisée ***entre le 08 mars et le 19 mars 2021 OU le 06 avril et 16 avril 2021***. Ce projet sportif devra s'appuyer sur une pratique, pouvant aussi correspondre au lancement ou à la clôture d'un cycle EPS football ou futsal.

- **Axe organisationnel / culturel** : « FOOTBALL ET EUROPE = pratiques et cultures diverses »
 1. Réalisation d'un montage vidéo/photo relatant la participation des élèves de la classe ou établissement (collège et / ou lycée) à l'organisation, l'animation, l'arbitrage d'un rassemblement « *FOOT A L'ECOLE* » à l'attention des écoles primaires de proximité en connotant cette action avec les 24 équipes qualifiées au Championnat d'Europe de football masculin (reporté en 2021).

Cette action a pour but :

- ✓ D'officialiser de manière concrète le cycle 3 (passerelle primaire – secondaire),
- ✓ Créer un lien fort entre les participants (enseignants, élèves, partenaires, clubs...) des différents établissements de proximité,
- ✓ Mettre en avant les différents rôles sociaux (arbitre, organisateur, coach, supporter...).
- ✓ Faire découvrir d'autres cultures et d'autres pratiques

Cette production (vidéo ou photo) devra aussi mettre en lumière l'activité des élèves (du collège ou du lycée) lors du volet sportif.

OU

2. Réalisation d'un montage vidéo/photo relatant la création d'une passerelle entre les élèves et une association locale (ex : association caritative, foyers sociaux-éducatifs...). En s'appuyant sur les pays participant au championnat d'Europe de football masculin (reporté en 2021), Il s'agira de créer un tournoi avec l'ensemble des participants de l'association, montrant ainsi le lien créé par le football entre cette association et les élèves de l'établissement (accompagnés de leur(s) enseignant(s) référent(s)).

Cette action a pour but :

- ✓ D'inclure tous les publics dans la pratique du football
- ✓ De développer les notions d'organisation et d'autonomie des élèves
- ✓ Participer aux actions du parcours citoyen

Cette production (vidéo ou photo) devra aussi mettre en lumière l'activité des élèves (du collège ou du lycée) lors du volet sportif.

OU

3. Réalisation d'un montage vidéo sous format « **Ma Story** » relatant l'activité et le dynamisme du football et/ou futsal pratiqué au sein de l'établissement scolaire ou de l'association sportive scolaire, autour de la thématique du championnat d'Europe de football masculin (reporté en 2021) en lien avec les différents rôles sociaux tels que jeune supporter, jeune arbitre, jeune coach etc.

Cette « Story » peut retracer le quotidien des élèves de l'établissement et de l'association sportive scolaire durant cette « quinzaine du foot » ; elle peut également servir de support de communication pour l'établissement ou l'association sportive scolaire.

Cette action a pour but :

- ✓ D'inclure tous les publics dans la pratique du football
- ✓ De développer les notions d'organisation et d'autonomie des élèves
- ✓ Participer aux actions du parcours citoyen
- ✓ Favoriser le vivre ensemble autour de l'activité football/futsal dans l'établissement
- ✓ Développer les rôles sociaux pour les élèves

Cette production (vidéo ou photo) devra aussi mettre en lumière l'activité des élèves (du collège ou du lycée) lors du volet sportif.

Type de fichier	Format	Durée maximum
Vidéo	.avi, .wmv, .mov., DivX, .mkv, MPEG4, AVC, .flv	3 min
Photo	Jpg, png, pdf, powerpoint,	Non applicable 10 photos max

N.B = lors de l'envoi de la production, un certain nombre d'informations seront à préciser dans la vidéo :

- ✓ *Le nom de l'établissement*
- ✓ *La ville et son code postal*
- ✓ *La classe,*
- ✓ *Le nom de l'enseignant.*

Celle-ci sera envoyée via le logiciel Wetransfer aux référents départementaux : FFF – EN – UNSS - UGSEL. La liste des contacts « Annuaire secondaire – Football en milieu scolaire » sera disponible sur le site internet de l'opération : <https://quinzainedufoot.fff.fr/fr/>

Toute vidéo supérieure à 3 min même de quelques secondes, générique compris, ne sera pas classée.

ARTICLE 5 : Le calendrier de l'opération 2020 / 2021

L'opération « **LA QUINZAINE DU FOOT** » est officiellement lancée le **LUNDI 17 AOÛT 2020**.

- *Ouverture des inscriptions* = 17 août 2020
- *Dates du « volet sportif »* = du 08 mars 2021 au 19 mars 2021
OU du 06 avril 2021 au 16 avril 2021
- *Clôture des inscriptions* = 12 mai 2021
- *Renvoi des productions au jury départemental* = 12 mai 2021 (avant minuit)
- *Jury départemental* = entre le 17 mai 2021 et le 20 mai 2021
- *Jury académique* = entre le 25 mai 2021 et le 28 mai 2021
- *Jury national* = entre le 31 mai 2021 et le 03 juin 2021
- *Récompense finale* = entre le 23 juin 2021 et le 30 juin 2021
- *Remise des récompenses* = entre le 07 juin 2021 et le 06 juillet 2021

N.B = Les dates de l'opération concernant le volet sportif peuvent à titre exceptionnelles être envisagées sur une autre période que celles indiquées ci-dessus. Cependant, dans un souci de communication (visite FFF ou partenaires) et de lisibilité de l'opération, il est fortement incité de respecter ces dates.

ARTICLE 6 : La validation des productions au niveau du jury départemental

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'éducation nationale, de la FFF, et des fédérations sportives scolaires (UNSS, UGSEL) lors du jury départemental (ou district en fonction des spécificités fédérales).

Sans être obligatoire, le jury départemental pourra être composé à minima de :

- Membres de la commission départementale football en milieu scolaire
- 2 élèves dont 1 fille et 1 garçon
- 1 représentant de l'Education Nationale (le DASEN ou son représentant...)
- 2 représentants du district de football (élus, CTD DAP, CTD PPF...)
- 1 représentant de l'UNSS (le directeur départemental ou son représentant)
- 1 représentant de l'UGSEL (le directeur départemental ou son représentant)

D'autres partenaires locaux pourront être membres du jury départemental.

A l'issue du jury, les productions lauréates départementales/district (au nombre de **2 maximum**, 1 collège et 1 lycée), **accompagnées de la grille d'évaluation**, seront à renvoyer via le logiciel WETRANSFER avant le 21 mai 2021 (à 12H dernier délai) aux référents académiques (FFF – EN – UNSS – UGSEL), dont les conseillers techniques régionaux.

Le jury départemental, via la commission mixte départementale du football en milieu scolaire, organisera une valorisation des productions (rassemblements, animation, communication sites internet...) et un courrier officiel informera sur les résultats départementaux.

ARTICLE 7 : La validation des productions au niveau du jury académique

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'éducation nationale, de la FFF, et des fédérations sportives scolaires (UNSS, UGSEL) lors du jury académique.

Sans être obligatoire, le jury académique pourra être composé à minima de :

- Membres de la commission régionale/académique football en milieu scolaire
- 2 élèves dont 1 fille et 1 garçon
- 1 représentant de l'Education Nationale (IA IPR EPS ou son représentant)
- 2 représentants de la ligue de football (élus, CTR DAP, CTR PPF...)
- 1 représentant de l'UNSS (le directeur régional ou son représentant)
- 1 représentant de l'UGSEL (le directeur territorial ou son représentant)

D'autres partenaires locaux peuvent être membres du jury académique.

A l'issue du jury, les productions lauréates académiques (au nombre de **2 maximum**, 1 collège et 1 lycée au maximum), **accompagnées de la grille d'évaluation**, seront à renvoyer via le logiciel WETRANSFER à la FFF avant le 28 mai 2021 (à minuit **dernier délai**) à l'adresse suivante : fbechon@fff.fr

Le jury académique, via la commission mixte régionale du football en milieu scolaire, organisera une valorisation académique des productions (rassemblements, animation, communication sites internet...) et un courrier officiel informera sur les résultats académiques.

ARTICLE 8 : La validation des productions au niveau du jury national

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'Education Nationale, de la FFF, et des fédérations sportives scolaires (UNSS, UGSEL) lors du jury national.

Le jury national pourra être composé de représentants :

- ⇒ De la commission fédérale football en milieu scolaire et universitaire
- ⇒ De l'Education Nationale
- ⇒ De l'U.N.S.S
- ⇒ De l'UGSEL
- ⇒ De la F.F.F

D'autres partenaires de l'opération pourront être désignés membres du jury.

Une valorisation nationale des productions sera effectuée sur le site internet « <https://quinzainedufoot.fff.fr/fr/> » et un courrier officiel sera à envoyer à l'ensemble des établissements participants.

A l'issue du jury national, les lauréats nationaux (2) seront informés de leur succès dans les meilleurs délais.

ARTICLE 9 : Récompenses

Plusieurs récompenses seront offertes à l'issue de cette année 2020/2021 :

- Chaque établissement ayant participé au double volet (**sportif et organisationnel/culturel**) recevra :
 - Ballons et sacs à ballons
 - Goodies
- Les 2 lauréats départementaux (1 collège et 1 lycée) se verront attribuer :
 - Ballons – sacs à ballons – chasubles
 - Goodies
- Les 2 lauréats académiques (1 collège et 1 lycée) se verront attribuer :
 - Un kit matériel pédagogique complet
 - Goodies

- Les 2 lauréats nationaux (1 collège et 1 lycée) : auront l'opportunité de vivre une expérience unique au Centre National du Football à Clairefontaine sur une opération libellée « **24 heures chez les bleus** ». Chaque classe pourra être représentée par 28 personnes incluant les accompagnateurs. La FFF remboursera les frais de transport des lauréats à hauteur de 1000 euros et prendra à sa charge les frais d'hébergement et de restauration sur le site. Cette récompense sera organisée sur 2 jours, entre le 23 juin et 30 juillet 2021.

ARTICLE 10 : Confidentialité et liberté des informations

Conformément à loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : cil.fff@fff.fr

ARTICLE 10 : Acceptation du règlement

La participation au concours « **LA QUINZAINE DU FOOT** » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation.